



Rapport de l'ONU sur les objectifs de développement après 2015 : Priorité au travail décent et aux droits

Geplaatst op woensdag 05 juni 2013 | 

 SHARE

3 juin 2013 : Suite à la publication par l'ONU du rapport du Groupe de personnalités de haut niveau chargé d'étudier le programme de développement pour l'après-2015, la CSI appelle instamment l'Organisation des Nations unies à revoir à la hausse son seuil de pauvreté, actuellement fixé à 1,25 dollar par jour, afin de réaliser l'objectif d'éradication de l'extrême pauvreté à travers le développement durable.

Bien que ce rapport constitue un important point de départ, les États membres de l'ONU devront aller bien plus loin dans leurs engagements s'ils tiennent à ce que le programme de développement pour l'après-2015 conduise à une transformation tangible.

« Ce rapport regorge de bonnes idées et ce qu'il faut, à présent, c'est une attention plus résolument centrée sur la garantie du travail décent, la protection sociale universelle et l'éradication de l'inégalité, qui représente en soi un défi colossal », a déclaré Sharan Burrow, secrétaire générale de la CSI. « Pour cela il faut que l'ONU appuie pleinement les efforts visant à la réalisation des droits fondamentaux, afin de donner aux gens les moyens de s'émanciper de la pauvreté et de subvenir à leurs familles. De telles ambitions resteront irréalisables tant que la communauté internationale persistera dans la voie de l'immobilisme. »

Il convient de souligner l'accent mis par le Groupe de haut niveau sur les droits humains et la responsabilité des gouvernements, des institutions publiques et du secteur privé vis-à-vis des citoyens, de même que la reconnaissance des liens d'interdépendance entre le développement économique et social, d'une part, et la viabilité environnementale et le changement climatique, de l'autre.

Bien que les syndicats saluent l'importance accordée à la croissance inclusive, la stabilité fiscale et l'investissement à long terme, l'absence d'un engagement ferme en faveur de la réalisation du travail décent pour tous constitue une grave omission.

La création d'emplois, les droits des travailleurs, la protection sociale et le dialogue social ne peuvent être considérés comme des objectifs trop ambitieux pour les pays en développement. Cela équivaudrait à de la discrimination et à une acceptation de l'exploitation.

L'accent mis dans le rapport sur le rôle des entreprises dans le développement est défendable, à condition d'y adjoindre le rôle tout aussi important des travailleuses et travailleurs. Il est donc une fois de plus regrettable que le Groupe ait manqué de reconnaître l'importance du dialogue social pour accroître la productivité, créer de meilleures conditions de travail et construire des sociétés plus fortes et plus solidaires.

« À la place, le rapport fixe pour objectif la réduction à zéro du nombre de personnes vivant avec moins de 1,25 dollar par jour. C'est ce que touchent les travailleuses et travailleurs bangladais qui confectionnent des vêtements pour les marchés mondiaux aujourd'hui ou les ouvriers qui construisent des gratte-ciel et des stades de football dans les pays du Golfe, ou encore les travailleurs agricoles dont la production est destinée aux grands groupes agroindustriels transnationaux. La responsabilité des entreprises ne peut être exclue de l'équation si nous tenons réellement à nous attaquer aux causes profondes de l'extrême pauvreté et les multinationales doivent revoir leurs propres opérations, ainsi que leurs responsabilités vis-à-vis de la chaîne d'approvisionnement pour assurer la viabilité environnementale, le travail décent et un salaire vital adéquat », a indiqué Sharan Burrow.

Pour conclure, le mouvement syndicat international insiste sur le fait que la voie à suivre pour les pays membres de l'ONU eu égard à l'adoption d'engagements pour l'après-2015 doit impérativement être démocratique et inclusive. À ce titre, il réitère son ferme engagement à parvenir à un résultat qui réponde aux demandes des travailleurs et des communautés de par le monde.